



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-150916-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	<b>COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016</b>
--	--

L'an deux mille seize, le quinze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 08 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice..... 27

Nombre de conseillers présents..... 19

Nombre de conseillers votants ..... 26

**Etaient présents :**

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjointes,

M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, M. Michel HENTRY, Mme Marie-Hélène ETIENNE, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

M. André COSSÉ, M. Gérard CETTOUR-BARON, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Céline GOSMAT, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Elisabeth GOULLER, Mme Nathalie CARDIN.

**Ont donné pouvoir :**

M. André COSSÉ	à Mme Sylvie QUENEAU
M. Gérard CETTOUR-BARON	à Mme Josiane LE BRONEC
M. Jean-Claude DENIS	à M. Jean-Christophe GASSOT
M. Hervé GROSSIN	à Mme Stéphanie MANCHON
Mme Céline GOSMAT	à Mme Nathalie BERTON
Mme Elisabeth GOULLER	à Mme Marie-Hélène ETIENNE
Mme Nathalie CARDIN	à M. Francis COUSTEAU

Secrétaire de séance : Madame Edith MARCILLAC

---

A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription du sujet suivant à l'ordre du jour.

**FINANCES LOCALES**

1. Contrat de crédit-bail pour l'acquisition de deux véhicules

**PREAMBULE**

- Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 est adopté à l'unanimité.
- Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 est adopté à l'unanimité.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 03 mai au 02 septembre 2016 : Le Conseil Municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation

## INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Communauté de Communes du Val de l'Indre : approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2015 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
2. Communauté de Communes du Val de l'Indre : approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2015 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
3. Communauté de Communes du Val de l'Indre : approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport annuel 2015 de la Communauté de Communes du Val de l'Indre sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
4. Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire : approbation du rapport annuel d'activité 2015 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PREND** acte du rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

## FINANCES LOCALES

5. Décision budgétaire modificative n°1/2016 du Budget Général : Monsieur GASSOT, maire, présente à l'assemblée les augmentations et virements de crédits ci-après, objet de la présente décision budgétaire modificative n°1/2016 du budget général.

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
023	023	01	35 770,00	virement à la section d'investissement
<b>total chapitre 023</b>			<b>35 770,00</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
65	6541	020	880,00	Autres contributions obligatoires
<b>total chapitre 65</b>			<b>880,00</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>36 650,00</b>	

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
74	7411	01	22 674,00	Dotation Forfaitaire DGF
74	74127	01	7 350,00	Dotation nationale de péréquation
74	74121	01	6 626,00	Dotation de solidarité rurale
<b>total chapitre 74</b>			<b>36 650,00</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>36 650,00</b>	

### LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
20	2031	822	3 000,00	frais d'étude
20	2051	020	3 000,00	Concessions et droits similaires
<b>total chapitre 20</b>			<b>6 000,00</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>
204	2041512	413	-1 500,00	subventions investissement-groupements de collectivités - Bâtiments et installations
<b>total chapitre 204</b>			<b>-1 500,00</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>
21	2128	411	49 000,00	Autres agencements et aménagement
21	21318	422	4 414,00	Autres bâtiments publics
21	2151	822	11 000,00	Réseaux de voirie
21	21538	212	3 500,00	Autres réseaux
21	2183	020	8 000,00	Matériel de bureau et matériel informatique
<b>total chapitre 21</b>			<b>75 914,00</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>
405	2315	822	5 130,00	Installations, matériel et outillage technique
<b>total chapitre 405</b>			<b>5 130,00</b>	<b>ROUTE DU NOBLE JOUE</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>85 544,00</b>	

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	fonction M14	montant	nature article
021	021	01	35 770,00	virement de la section de fonctionnement
<b>total chapitre 021</b>			<b>35 770,00</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>
10	10226	01	9 000,00	taxe d'aménagement
<b>total chapitre 10</b>			<b>9 000,00</b>	<b>DOTATIONS FONDS DIVERS</b>
13	1341	213	40 774,00	Dotation d'équipement des territoires ruraux
<b>total chapitre 13</b>			<b>40 774,00</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>85 544,00</b>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VOTE** les augmentations et virements de crédits ci-dessus, objet de la présente décision modificative n°1/2016 du budget général.

6. Admission en non-valeur sur l'exercice 2016 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le budget de la commune,

Vu l'article R.2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeurs, sur le budget 2016 de la Commune, la somme de 1 378.40 euros correspondant aux titres de recettes émis de 2009 à 2012 qui portent sur des impayés de garderie, d'étude et de Centre de Loisirs et qui ne sont pas susceptibles de recouvrement. Cette dépense sera imputée sur l'article 6541 – Créances admises en non valeur
- **AUTORISE** le Maire à faire, en règle générale, le nécessaire.

7. Convention constitutive d'une mission de conduite d'opération en phase d'exécution des travaux ALSH à Esvres : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en place une convention constitutive d'une mission de conduite d'opération pour l'opération de construction de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) maternel situé à l'école élémentaire, commune d'Esvres-sur-Indre.
- **ACCEPTE** que la conduite de l'opération soit assurée par la Commune.
- **ACCEPTE** les termes de la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive d'une mission de conduite d'opération, ainsi que les actes en découlant.

## DOMAINE ET PATRIMOINE

8. Délibération rectificative N°de-191115-08 – Acquisition amiable de la parcelle de terrain ZN n°249 [ROUER]- Pièce de la Huaudière : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **MODIFIE** la délibération susvisée ainsi :

- **AUTORISE** l'acquisition amiable de la parcelle de terrain cadastrée ZN n°249 de **16 305 m<sup>2</sup>** appartenant à la Succession de Madame GABY Simone, épouse ROUER moyennant le paiement du prix global de 2 000 euros [deux mille euros].

9. Acquisition amiable des parcelles de terrain E n° 2874 - 2870- 2872 – 790 – 2862 [GIBLET] et cession des parcelles E n° 2865 - 2863 [commune]- Le Peux : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'acquisition amiable des parcelles de terrain ci-dessous listées appartenant à M. et Mme Louissette et Jacques GIBLET, domiciliés 17, rue de la Chapelle, 25420 COURCELLES-LES-MONTBELIARD et moyennant le paiement du prix global de **60 750 euros** [soixante mille sept cent cinquante euros].

Parcelles d'origine	Référence cadastrale après division	Lieudit	surface à céder à la Commune
E n° 2079	E n° 2874	Le Peux	2 a 26ca
E n°788	E n° 2870	Le Peux	0 a 7 ca
E n°789	E n° 2872	Le Peux	0 a 33 ca
E n°790	E n°790	Le Peux	7 a 95 ca
E n°2594	E n° 2862	Le Bourg	1 a 54ca
<b>Total</b>			<b>1 215 m<sup>2</sup></b>

- **AUTORISE** la cession à titre gratuit des parcelles nouvellement cadastrées E n° 2865 (1 m<sup>2</sup>) et E n° 2863 (13 m<sup>2</sup>) d'une contenance totale de 14 m<sup>2</sup> à M. et Mme GIBLET en vue de la correction matérielle du cadastre.
  - **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2016, chapitre 21, article 2111.
  - **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial de Me TARDO-DINO, notaire à Montbazon.
  - **ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°de-230616-06 en date du 23 juin 2016.
10. Acquisition amiable de la parcelle de terrain E n° 885– Emplacement Réservé n° 2 au Plan Local d'Urbanisme [sarl CATIEL] et droits indivis E 2357 et 2360 : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **AUTORISE** l'acquisition amiable de la parcelle de terrain cadastrée E n°885 (85 m<sup>2</sup>) et réception des droits indivis pour les parcelles à usage de passage commun E n° 2357 (83 m<sup>2</sup>) et E n°2360 (2 m<sup>2</sup>) situées lieudit « Le Bourg », au nord de la voie SNCF et appartenant à la sarl CATIEL, représentée par Monsieur Marc VINERIER, domiciliée les quatre routes 37320 LOUANS, Moyennant le paiement du prix global de **cent euros** [100 euros].
  - **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2016, chapitre 21, article 2111.
  - **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial de la SCP Michel CHENE – Axel LETELLIER et Dalila BOURTAYRE-LETELLIER, notaires à SAINT-AVERTIN
11. Acquisition amiable des parcelles de terrain D n° 1472 et 1474 [Val Touraine Habitat] pour la rue du Clos des Sources : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **AUTORISE** l'acquisition amiable des parcelles de terrain cadastrées section D n° 1472 (106 m<sup>2</sup>) et 1474 (37m<sup>2</sup>) d'une contenance globale de 143 m<sup>2</sup> situées en parallèle de la rue du Clos des Sources et appartenant à Val Touraine Habitat, dont le siège social est situé 7, rue de la Milletière à Tours (37100) Moyennant le paiement du prix global d'un euro symbolique [1 euro].
  - **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2016, chapitre 21, article 2111.
  - **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial de me Franck DIGUET, notaire à TOURS
12. Rétrocession des délaissés de l'A85 par L'ETAT-COFIROUTE à la commune d'ESVRES : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- **AUTORISE** l'acquisition amiable à titre gratuit des parcelles de terrain cadastrées ci-dessous et appartenant à l'ETAT-COFIROUTE,

Section	Lieudit	Surface en m <sup>2</sup>
ZL 156	Les Courances	94
ZL 290		173
ZM 570	Le Pavillon	81
B 608 b	Parcs de Montbazon	372
B 648 b		41
B 648 c		77
B 648 d		4 903
B 648 e		1 774
B 648 f		5
ZM 825 b	La Sevaudière	1 274
ZM 829 b	Les Courances	7 551
ZM 829 c		5 156
ZM 832 b	Le Nid de Chien	98
F2496	Les Basses Pelouses	114
F 2499 d		1187
F2499 e		207
F 2499 f		5
ZK 332	Les Terrages	4

ZK 334		12
.ZP 228 b		424
ZP 228 c		1956
F 2504 b	La Paheserie	4027
F 2504 c		1132
ZX 15 b	Grande Pièce de Forge	246
ZX 15 c		12 200
ZX 15 d		8 402
A864	Les Billettes	14

- **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette rétrocession seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2016, chapitre 21, article 2111.
- **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés avec le service France Domaine de l'Indre et Loire.

## URBANISME

13. Définition des modalités de mise à disposition du public de la Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'ESVRES : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer la mise à disposition du public du **lundi 3 octobre 2016 au vendredi 4 novembre 2016** du dossier comprenant :
  - l'exposé des motifs du projet de modification n°2 du PLU
  - le règlement d'urbanisme, zones 1AU, 1AUx et A ;
  - les plans de zonage n°1, 2, et 3 ;
  - Les orientations d'aménagement concernant le site du Grand Berchenay (zone 1AUx) ;
  - La liste des emplacements réservés.
  - les avis des personnes publiques associées
- **APPROUVE** les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU comme suit :
  - ☞ Affichage de la présente délibération huit jours avant et pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public,
  - ☞ Mention de cet affichage sur les panneaux municipaux, sur le site internet de la ville
  - ☞ Mise à disposition du dossier pour consultation en mairie pendant les heures et jours d'ouvertures habituels :
    - Lundi : 8h15 - 12h30 et 15h30 - 17h00
    - Mardi : 8h15 - 12h30 et 15h30 - 18h00
    - Mercredi : 8h15 - 12h30 et 15h30 - 17h00
    - Jeudi : 8h15 - 12h30 et 15h30 - 17h00
    - Vendredi : 8h15 - 12h30 et 13h30 - 16h30
    - Samedi : 10h00 - 12h00
  - ☞ Mise à disposition d'un registre en mairie afin de recueillir les observations du public pendant les mêmes horaires d'ouvertures habituels.
  - ☞ Pendant la période de mise à disposition, les observations du public pourront également être envoyées par écrit à l'attention de Monsieur le Maire.

## FINANCES LOCALES

14. Contrat de crédit-bail pour l'acquisition de deux véhicules : A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1** : L'Assemblée délibérante de la Commune d'ESVRES-SUR-INDRE autorise Monsieur Le Maire à conclure un contrat de crédit-bail pour financer l'achat de 2 véhicules (un camion benne et un véhicule de tourisme type Toyota Yaris) pour l'année 2016 auprès de l'organisme de crédit le mieux disant. Ces dépenses seront prévus à l'article 6122 « crédit-bail mobilier » du budget général. Ces contrats de crédit-bail seront établis sur une durée de 5 ans.

**Article 2** :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le crédit bailleur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité. A la fin du contrat la collectivité pourra lever l'option d'achat, afin d'acquérir définitivement ces 2 véhicules.

Le Conseil Municipal sera tenu informé des opérations réalisées dans le cadre de ces contrats, notamment en ce qui concerne les loyers, les frais bancaires, les frais d'assurances, les valeurs résiduelles. Le Conseil s'engage pendant toute la durée du contrat de crédit-bail à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges et loyers du contrat.

**Article 3 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats de crédit-bail pour l'acquisition de 2 véhicules pour l'exercice 2016.

ESVRES-SUR-INDRE, 20 septembre 2016

Le Maire,  
Jean-Christophe GASSOT